



Observatoire de veille environnementale de la baie de Sept-Îles – Phase I

Rapport complémentaire

Le rapport de la phase I a été disponible en ligne à l'adresse www.baie.septiles.ca à la suite de sa présentation du 1^{er} mai 2015. La population pouvait y adresser ses questions en complétant le questionnaire prévu à cet effet au plus tard le dimanche 31 mai 2015. Le rapport a également été disponible sur les sites Web du Port de Sept-Îles et de la Ville de Sept-Îles. Une version papier a été mise à la disposition, pour consultation sur place, à la Bibliothèque Louis-Ange-Santerre, au Centre Wilfrid-Gallienne à Moisie et au Centre communautaire Sainte-Marguerite à Gallix.

Par la suite, toutes les questions reçues ont été compilées et répondues par l'INREST, la Ville de Sept-Îles et le Port de Sept-Îles. Ce rapport complémentaire sera aussi disponible via les mêmes voies que le rapport phase I.

Question 1 : sous les ateliers du chemin de fer de la minière IOC à Sept-Îles (ceux-ci sont récupérés à l'aide d'un système de captage et de traitement dont l'effluent est rejeté au fleuve Saint-Laurent (Gagnon, 1997)).

Le texte devrait être corrigé afin de refléter le fait que, depuis juin 2011, un nouveau système de captage et de traitement des eaux souterraines dans ce secteur a été mis en service et qu'il n'y a plus d'effluent rejeté au fleuve.

Réponse 1 : Ce texte se retrouve à la page 126, section 5.2.7.4. L'INREST n'avait pas cette information au moment de la rédaction du rapport. Nous vous remercions de nous l'avoir précisé.

Question 2 : Est-ce que l'INREST a un conseil d'administration? Si oui, est-ce que des citoyens en font partie, qui et combien?

Réponse 2 : Des informations relatives à l'INREST se retrouvent sur leur site Web au www.inrest.ca/fr/membres-fondateurs_109.

Question 3 : Je ne peux envoyer mes questions (370 mots). Pourriez-vous faire en sorte que je puisse les envoyer?

Réponse 3 : Cette question a été répondue par écrit le 25 mai 2015 par madame Stéphanie Prévost, au nom de tous les intervenants. Voici le cœur de la réponse :

« [...] Nous avons bien reçu votre question via l'outil Web. Malheureusement, la boîte de question ne permet que 500 caractères. Pour nous faire parvenir vos questions, vous devrez respecter ce nombre de caractère. Nous vous conseillons d'éviter les préambules et de nous faire parvenir le tout par plusieurs envois, si nécessaire. Afin de faciliter la rédaction des réponses, nous vous suggérons de procéder par 1 envoi = 1 question [...]. »